



LETTRE D'INFORMATION N° 1 :

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2017

Sommaire :

1. Taux de réussite des étudiants du CUFR (2016-2017)
2. Effectifs étudiants du CUFR (2017-2018)
3. Observations conclusives



1. Taux de réussite des étudiants du CUFR (2016-2017)

En 2016-2017, les taux de réussite des étudiants du CUFR sont les suivants :

Filières de formation	Inscrits	Admis	Pourcentage de réussite
LM 1 ^{ère} année	119	38	32%
LM 2 ^{ème} année	24	22	91%
LM 3 ^{ème} année	17	15	88%
AES 1 ^{ère} année	159	65	40%
AES 2 ^{ème} année	86	43	47%
AES 3 ^{ème} année	45	30	66%
Droit 1 ^{ère} année	126	19	15%
Droit 2 ^{ème} année	46	24	52%
Droit 3 ^{ème} année	24	14	58%
Géo 1 ^{ère} année	101	18	17%
Géo 2 ^{ème} année	31	17	54%
Géo 3 ^{ème} année	17	14	83%
SV 1 ^{ère} année	41	15	37%
SV 2 ^{ème} année	24	16	66%
SV 3 ^{ème} année	9	9	100%
MG 1 ^{ère} année	49	31	63%
MG 2 ^{ème} année	22	20	90%
MG 3 ^{ème} année	10	4	40%
L. pluri. 2 ^{ème} année	24	22	91%
L. pluri. 3 ^{ème} année	44	28	63%
LP DPT	16	16	100%
LP MGO	18	18	100%
DU SLC	25	8	32%
DU VRR	19	8	42%

Le **taux de réussite des étudiants de première année du CUFR pour les licences généralistes**, toutes filières confondues (hors licences professionnelles et licence pluridisciplinaire), est de **28% en 2016-2017**, alors que, bien qu'il n'existe pas d'études fiables sur le devenir des étudiants hors Mayotte, il est souvent affirmé que ce taux serait inférieur à 10% pour les jeunes bacheliers mahorais ayant décidé de poursuivre leurs études directement dans l'Hexagone sans s'inscrire au CUFR. Cette comparaison permet donc d'établir qu'à diplôme identique, le taux de réussite est meilleur pour les jeunes restés à Mayotte, ce qui confirme le postulat de départ sur lequel repose la création du CUFR. Les difficultés d'adaptation à la vie locale, auxquelles s'ajoute le problème majeur de l'éloignement géographique, expliquent en partie la meilleure réussite des étudiants mahorais au CUFR de Mayotte qu'en métropole.





En 2016-2017, **70% des étudiants** inscrits au CUFR en troisième année de licence, toutes filières confondues (hors licences professionnelles et licence pluridisciplinaire), ont obtenu le diplôme de licence.

En 2016-2017, au CUFR, **48% des étudiants obtiennent leur licence** (hors licences professionnelles et licence pluridisciplinaire) **3 ans après leur première inscription en première année**, 24% en 4 ans et 19% en 5 ans, alors qu'en général à l'université, 27% des étudiants obtiennent leur licence 3 ans après leur 1^{ère} inscription en L1 et 39% après 3 ou 4 ans¹.

En 2016-2017, **86 étudiants sur les 122** inscrits au CUFR en troisième année de licence, toutes filières confondues (hors licence professionnelle et licence pluridisciplinaire), ont obtenu le diplôme de licence :

- **39,5%** étaient titulaires d'un BAC général « Economique et Social »
- **26,5%** étaient titulaires d'un BAC général « Littéraire »
- **19%** étaient titulaires d'un BAC général « Scientifique »
- **15%** étaient titulaires d'un BAC technologique
- **aucun étudiant titulaire d'un BAC professionnel**

En 2016-2017, sur **603 étudiants inscrits au CUFR en première année**, 180 étaient titulaires d'un baccalauréat technologique et 81 d'un baccalauréat professionnel, soit au total **43%** des étudiants inscrits en L1.

La même année, **85%** des étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique et **95%** des étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel **ont échoué en première année** au CUFR.

¹ Source : Les dossiers de News Tank, juin 2017, spéc. p. 5



2. Effectifs étudiants du CUFR (2017-2018)

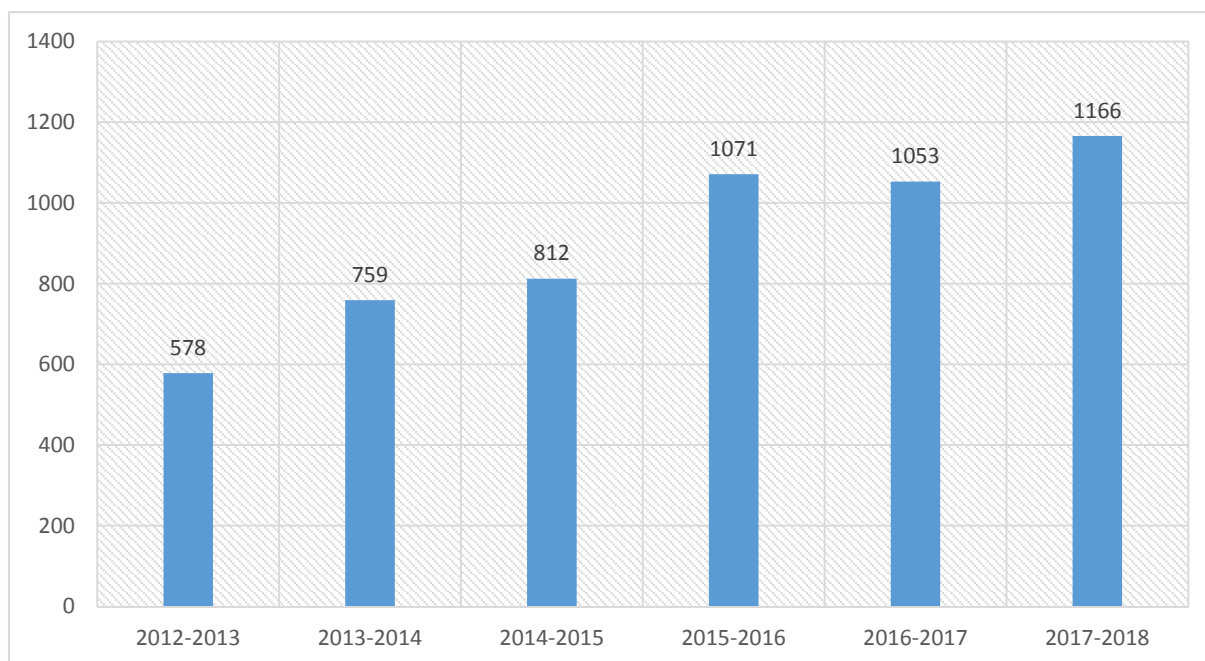
Au cours de l'année 2012-2013, le CUFR a accueilli près de 600 étudiants au titre de la formation initiale, et 200 instituteurs au titre de la formation des maîtres.

A la rentrée 2016, il comptait un peu moins de 1100 étudiants et 260 instituteurs stagiaires.

Pour la première fois, on n'enregistre pas d'augmentation des effectifs étudiants en 2016-2017. La raison est liée à l'exiguïté du bâtiment initial, malgré la construction en 2014 d'un amphithéâtre d'une capacité de 240 places.

A la rentrée 2017, le CUFR de Mayotte compte **1166 étudiants, dont 129 étudiants de niveau Master, et 155 instituteurs stagiaires en deuxième année**².

Évolution des inscriptions au cours des 6 dernières années :



² A la date du 25.09.2017



En 2017-2018, les étudiants inscrits au CUFR sont répartis de la manière suivante :

	AES	Droit	Géo.	Lettres	Math.	Bio.	LP MGO	LP DPT	Licence Pluri.	MEEF	Total
L1	127	128	105	109	29	40					538
L2	100	41	38	37	30	18					264
L3	44	34	24	21	21	14	21	18	38		235
M1										119	107
DU										10	10
Total	271	203	167	167	80	72	21	18	38	129	1166

En 2017, il y a eu, à Mayotte, **plus de 2700 bacheliers** :

- 1090 BACS généraux
- 871 BACS technologiques
- 749 BACS professionnels.

Lors de la session 2017, **plus de 700 vœux**, aux deux premiers rangs, d'intégration d'une licence du CUFR de Mayotte ont été formulés par les élèves de terminales scolarisés dans l'Académie de Mayotte en 2016-2017 sur le portail d'admission post-baccalauréat (APB).

Pour la session 2017 d'APB, les **451 vœux 1** des élèves de terminales de l'Académie de Mayotte sur les licences du CUFR sont répartis selon la série de baccalauréat de la manière suivante :

	Série du BAC	Nombre de vœux	Total par BAC
BACS généraux	ES	131	303
	S	59	
	L	113	
BACS technologiques	ST2S	17	111
	STI2D	4	
	STMG	90	
BACS professionnels	Pro	32	37
	Pro agricole	5	
TOTAL		451	



3. Observations conclusives

La cause de l'échec en première année trouve sa source, non seulement dans le manque de travail des étudiants et la maîtrise souvent insuffisante de la langue française, mais également dans la non adéquation entre le baccalauréat obtenu et la filière d'étude supérieure, plus précisément dans les baccalauréats professionnel ou technologique dont sont titulaires les étudiants inscrits dans les filières généralistes du CUFR, parce qu'ils ont été sélectionnés, par tirage au sort, par le logiciel d'admission post-bac (APB). Ce tirage au sort est totalement injuste, en ce sens qu'une personne titulaire d'un baccalauréat général, même obtenu avec la mention très bien, ne bénéficie, à ce jour, d'aucune priorité lui garantissant d'être admise à s'inscrire au CUFR de Mayotte, alors qu'une personne titulaire d'un baccalauréat professionnel obtenu au rattrapage aura pu être sélectionnée par le logiciel APB.

Le CUFR de Mayotte n'est pas la solution pour tous les bacheliers mahorais. Il est nécessaire d'offrir des alternatives à ceux qui n'ont pas réellement le désir de mener des études supérieures ou bien qui n'ont pas les capacités de poursuivre des études supérieures longues. Le développement de brevets de techniciens supérieurs (12 BTS existent à Mayotte, dont 3 nouveaux à la rentrée 2017) ainsi que des dispositifs de remises à niveaux, à l'aide notamment d'outils pédagogiques numériques, ou prenant la forme d'une année « zéro » ou d'une année de propédeutique ou préparatoire aux études supérieures sous forme de diplôme d'université, sont des voies possibles pour des étudiants notamment issus de baccalauréats technologique et professionnel. Le manque de projection des jeunes les incite souvent à favoriser des filières locales ou communément évoquées pour poursuivre leurs études. Cette situation conduit d'ailleurs le Vice-Rectorat, avec le concours du CUFR, à mettre en avant cette année la nécessité de travailler sur les représentations des métiers et le lien filières-insertion.

Ces étudiants, qui ont un niveau trop faible par rapport au niveau général requis pour suivre des licences généralistes, se réinscrivent chaque année universitaire pour redoubler, tripler ou quadrupler leur première année. La licence, telle qu'organisée par l'Arrêté du 1^{er} août 2011, non seulement ne prévoit aucun encadrement du nombre d'inscriptions administratives mais l'empêche de par ses dispositions. En effet, l'article 7 de l'arrêté précise que « *l'offre de formation est structurée en semestres et en unités d'enseignement capitalisables* » et l'article 13 qu' « *au sein d'un parcours les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne* ». Par conséquent, tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, quelle que soit ce nombre d'années. Il en résulte que **l'établissement tout entier se trouve être « en tension »**, au point que dans les années à venir le nombre de places disponibles déclarées sur APB pour les nouveaux entrants sera proche de zéro. En d'autres termes, les promotions de première année de licence seront constituées à terme uniquement par des étudiants redoublants.





A l'heure actuelle, le CUFR de Mayotte n'est pas en mesure de satisfaire à l'idée selon laquelle tout bachelier mahorais a le droit de poursuivre ses études supérieures à Mayotte. Faute d'espaces complémentaires d'enseignement suffisants, le CUFR est contraint de refuser l'inscription d'étudiants. Chaque année, depuis la rentrée 2012, un arrêté préfectoral est pris dans le but de limiter les effectifs de première année à 110 places pour les filières AES, Droit, Géographie, Lettres modernes, et à 40 places pour les filières Mathématiques générales et Sciences de la vie. Cette situation contraint donc encore aujourd'hui de nombreux bacheliers à quitter Mayotte pour aller étudier en métropole ou à La Réunion.

Même si LADOM a financé en 2016 des billets d'avion à 4038 étudiants de la licence au doctorat vers la métropole ou La Réunion, et que le Conseil départemental participe par une aide complémentaire au départ de 1000 à 1200 étudiants par an, le taux d'échec de bacheliers mahorais en première année universitaire reste trop important. Depuis plusieurs années, le Conseil départemental assure, de manière volontariste, la prise en charge financière des étudiants scolarisés hors Mayotte par un complément des bourses nationales. Mais, après avoir diminué cette aide destinée à compenser les frais supplémentaires liés à l'éloignement des étudiants mahorais de leur famille, le Conseil départemental souhaite recentrer ses aides sur les filières jugées prioritaires (la santé, l'enseignement, les métiers de la mer ou encore le génie civil). Il s'ensuit que, dans l'avenir, de nombreux bacheliers, qui n'auront pas pu s'inscrire au CUFR et qui n'auront pas obtenu cette aide à la mobilité, resteront « bloqués » à Mayotte sans perspective d'avenir professionnel, alors que l'île manque d'actifs qualifiés : 73,2% des 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme qualifiant et seulement 11,4% ont suivi des études universitaires contre 27,7% en France entière³.

En définitive, **le système actuel d'admission des bacheliers est inadapté**, notamment en raison de la sous-capacité d'accueil des étudiants de premier cycle plus prégnante à Mayotte que dans les autres départements d'outre-mer. C'est pourquoi j'ai demandé au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, par l'intermédiaire du Préfet de Mayotte, chancelier des universités, la possibilité d'**autoriser, à titre expérimental, la sélection des bacheliers désirant s'inscrire au CUFR de Mayotte, de manière dérogatoire au droit commun**, pour une durée limitée de 3 à 5 ans, soumise à une évaluation indépendante, et en suivant des règles qui ont pu être posées dans certains grands établissements pour l'admission en première année.

Dembeni, le 28 septembre 2017

Aurélien SIRI,

Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte

³ Enquête emploi INSEE, 2014.

